



## Offrir une aide à Montréal et ailleurs au Québec

# APPEL DE PROPOSITIONS 2024

Tous ensemble, nous avons le pouvoir de transformer la vision qu'un.e jeune de la DPJ a de son avenir. Avec bienveillance et complicité, la Fondation des jeunes de la DPJ (FJDPJ) propose que l'on s'investisse collectivement pour le mieux-être de ces jeunes afin de leur donner l'estime, le courage et la confiance de croire au champ des possibles. La FJDPJ a le désir d'apporter une aide là où les besoins des jeunes de la DPJ sont criants, à Montréal et ailleurs au Québec.

### Objectif

Le passage à la vie adulte est un moment charnière pour les jeunes de la DPJ. Il s'agit d'une période délicate où les jeunes de la DPJ sont souvent dépourvus d'un soutien familial adéquat ou d'un filet social suffisant pour faire face à cette nouvelle étape. Cette enveloppe a pour objectif de soutenir les jeunes de 16 à 25 ans qui sont ou ont été soutenus par le système de protection de la jeunesse pour le développement de leur autonomie et leur transition vers la vie adulte.

Ce financement d'initiatives permettra aux jeunes de pouvoir accéder à du soutien supplémentaire et de bonifier l'offre déjà disponible dans leur région selon les besoins spécifiques des jeunes.

La FJDPJ invite les organismes et autres fondations œuvrant pour les jeunes qui sont ou qui ont été sous la loi de la protection de la jeunesse (LPJ) incluant les enfants sous tutelle de la DPJ ou sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), intéressé.e.s à obtenir du soutien financier à nous soumettre une proposition. Le soutien financier est octroyé pour soutenir des activités qui permettront d'accélérer et d'amplifier l'impact de nos missions respectives.

Le soutien financier peut soutenir vos interventions en tout ou en partie. Le financement est conditionnel à ce que ce soit utilisé uniquement aux fins spécifiées dans la proposition que vous aurez soumise et qui aura été approuvée par le comité d'allocations.

La sélection des projets se fera en fonction de la qualité du dossier soumis, en accord avec les priorités définies. Généralement, les montants alloués pour les propositions peuvent varier entre 20 000 et 75 000\$.

### Pour déposer votre proposition

Vous pouvez présenter votre demande du 19 février au 19 avril 2024. Veuillez remplir le formulaire en [cliquant ici](#). Une lettre d'intention qui confirme votre souhait à déposer un projet doit nous être acheminée dans les meilleurs délais et au plus tard le 15 mars 2024. Dans la situation où vous avez pris connaissance du présent appel de propositions après cette date, veuillez communiquer avec la direction des programmes.

Nous prévoyons communiquer les décisions concernant les projets retenus à compter du 10 juin 2024.

### Des questions

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la directrice des programmes, impact et relations avec la communauté, madame Geneviève Gagnon : [programmes@fjdpj.ca](mailto:programmes@fjdpj.ca).



## Offrir une aide à Montréal et ailleurs au Québec

### LES CRITÈRES

#### Critères d'admissibilité

Votre organisme doit répondre à tous les critères d'admissibilité suivants pour présenter une demande :

- Démontrer que le projet soutiendra directement les jeunes sous ou qui ont été sous la LPJ ou la LSJPA;
- Être situé au Québec et avoir une preuve de constitution en société ou d'enregistrement provincial;
- Être l'un des types d'organismes suivants :
  - Fondation (OBE);
  - À but non lucratif (OBNL) ou entreprise d'économie sociale;
  - Exception pour un organisme public (établissement d'enseignement, direction de la protection ou programmes jeunesse d'un CISSS/CIUSSS, service de santé et des services sociaux, municipalités, etc) qui oeuvre en concertation avec des organismes communautaires du milieu.

Pour que votre demande soit jugée recevable, vous devez remplir toutes les conditions d'admissibilité présentées ci-dessus et fournir les documents nécessaires lors du dépôt de votre dossier.

#### Critères considérés lors de la sélection des propositions par le comité d'allocations de la FJDPJ

- Soumettre une proposition qui s'inscrit en adéquation avec les objectifs du programme [Transition vers la vie autonome](#) (voir le document qui présente le programme et ses objectifs);
- Le projet présenté est prêt à être mis en œuvre et à démarrer au plus tard à l'automne 2024;
- Nombre de jeunes touchés par le projet qui sont ou qui ont été sous la LPJ ou la LSJPA;
- Implication des jeunes dans les projets déposés;
- Qualité de la concertation et des partenariats entre votre organisation et les acteurs du milieu.

Note : Ouverture à explorer la possibilité de financer des projets déjà soutenus, dans le cadre d'une démarche de consolidation, sous réserve de recevoir un plan de pérennisation détaillé. Il est important de noter que tout soutien octroyé ne peut être considéré comme permanent ou récurrent par l'organisme bénéficiaire.

La priorité sera accordée aux propositions :

1. Qui contribueront dans une région où la proportion de jeunes de la DPJ VS l'aide disponible est démontrée comme étant problématique;
2. Qui auront démontré avoir un potentiel d'impact significatif auprès des jeunes ou ex-placés de la DPJ;
3. Qui ont présenté un plan de pérennisation qui permettra à la Fondation de bien évaluer la pertinence de participer au soutien financier de votre initiative.

#### Propositions non admissibles

- Une proposition dont le financement pourrait être couvert par les instances gouvernementales;
- La FJDPJ a pour mission de soutenir uniquement les jeunes sous ou ayant été sous la LPJ, sous tutelle de la DPJ ou la LSJPA, en ce sens, une proposition qui soutiendrait d'autres jeunes en difficulté ne sera pas considérée dans le cadre du présent appel de propositions.

#### Processus de sélection

Le [comité d'allocations](#) étudiera les propositions soumises à la Fondation au courant du mois de mai. Les confirmations de soutien seront transmises au plus tard à la mi-juin. Les premiers versements seront effectués à l'été 2024.